

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 septembre 2026

APPORTER UNE RÉPONSE INTÉGRALE AU PHÉNOMÈNE DES VIOLENCES SEXUELLES
ET SEXISTES CONTRE LES FEMMES ET LES ENFANTS - (N° 3106)

Adopté

N° CS1040

AMENDEMENT

présenté par
Mme Rauch, rapporteure et Mme Thiébault-Martinez, rapporteure générale

ARTICLE 24

À l'alinéa 2, substituer au mot :

« tout »

le mot :

« un ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.